



VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-2023/88

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande de l'entreprise **ARAVIS ENROBAGE** représentée par Mr DAVIET pour l'approvisionnement de terre avec une grue et une reprise pleine largeur des enrobés sur l'emprise du chantier.
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation, pour sécuriser les usagers afin de réaliser les travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 2023- 80 est prorogé jusqu'au lundi 5 juin 2023 inclus

ARTICLE 2 :

Pendant la période du mercredi 31 mai au lundi 5 juin 2023 inclus, la circulation de tous les véhicules accédant sur la route du Suet RD 23 sur le territoire de la commune de CRUSEILLES en agglomération sera règlementée par une route barrée.

La déviation se fera par la route de Fésigny, route du Noiret, route d'Annecy (RD 1201) et sens inverse.

ARTICLE 3 :

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier. L'accès est réservé uniquement aux riverains.

ARTICLE 4 :

L'entreprise ARAVIS ENROBAGE sera chargée ;

De veiller à La signalisation et au balisage du chantier qui seront mis en place et entretenus par l'entreprise chargée des travaux.

La circulation des piétons devra être maintenu.

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

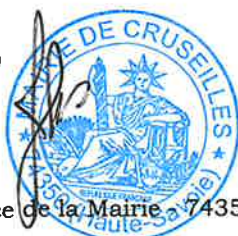
ARTICLE 6 :

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Aravis enrobage
 - Le Conseil Départemental la Haute Savoie
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

30 MAI 2023

Affiché le



Fait à CRUSEILLES, le 31 mai 2023

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD